

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Vendredi 10 avril 2020

## Covid-19 : les services de l'État restent pleinement mobilisés pour les personnes sans-abri

Suite aux mesures de confinement annoncées par le gouvernement au regard du contexte sanitaire actuel lié au coronavirus, les services de l'État poursuivent et confortent les actions conduites au bénéfice des personnes sans-abri en lien avec le champ associattif du secteur social toujours très mobilisé et les collectivités territoriales.

Cette problématique concerne essentiellement la ville de Marseille. Les sous-préfets d'arrondissement sont pour leur part en charge du suivi de ce dossier sur chacun de leur territoire.

Les dispositifs renforcés concernent :

### 1- L'hébergement

Avant la crise, soit le 17/03/2020, 359 lits étaient occupés par le Service PLUS.

Au 09 avril 2020, soit 22 jours après le début du confinement, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a capté dans le parc hôtelier **797 lits (624** gérés directement par le SIAO et 173 mis à disposition de l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU), soit 438 lits supplémentaires (une augmentation de plus de 122%).

L'objectif est double :

### Desserrer les établissements d'urgence,

Il s'est agi essentiellement de desserrer les contraintes pesant sur l'UHU La Madrague (284 places) afin de réduire le nombre de personnes hébergées dans des dortoirs, dont la taille est incompatible avec le risque sanitaire actuel. **173 résidents ont ainsi été transférés dans trois hôtels**, ce qui porte le nombre de résidents sur le site de La Madrague à 84, chiffre proche de l'objectif initial de 80.

En complément, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le GROUPE SOS Solidarités se sont associés à la Friche la Belle de Mai pour l'hébergement de personnes sans-abri à partir de ce vendredi 10 avril. Fermée au public depuis le 12 mars, La Friche la Belle de Mai rouvrira exceptionnellement ses portes afin de mettre ses deux villas - habituellement dédiées à l'accueil

# PRÉFET DES BOUCHESDU-RHÔNE Liberté Égalité

Fraternité

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

d'artistes en résidence - à disposition du GROUPE SOS Solidarités. 30 personnes y seront hébergées et confinées, disposant chacune de chambre individuelle, de cuisines et salles de bain entièrement équipées.

Pour sa part, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Forbin (283 places, dont 248 d'urgence) confine les personnes les plus fragiles et à risque 24h/24h (environ 50). L'établissement a par ailleurs étendu l'accueil de nuit à la journée, ce qui compense partiellement la fermeture des accueils de jour. Des moyens supplémentaires en personnel médico-social ont été accordés par l'État à l'établissement afin de renforcer le suivi et l'accompagnement du public.

## Mettre à l'abri les personnes particulièrement vulnérables

Ces personnes fragiles sont repérées par les maraudes et notamment par l'équipe Mars de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. **193** propositions de prise en charge hôtelière ont ainsi été faites aux divers acteurs ayant identifié des situations. Les recherches de places supplémentaires continuent et se diversifient. En cette période de solidarité, des offres spontanées, notamment de responsables de sites publics, sont en cours d'expertise.

### 2- Les Centres d'hébergements Spécialisés (CHS)

L'accueil des personnes sans-abri atteintes du Covid-19 ne nécessitant pas une hospitalisation se fait au sein des Centres d'hébergement Spécialisés.

Un Centre d'Hébergement Spécialisé de 76 places a ouvert à Marseille et il est prêt à accueillir les personnes, dans le strict respect des recommandations sanitaires du ministère de la Santé et des Solidarités.

**Un deuxième centre d'hébergement, d'une capacité de 40 places** ouvrira prochainement sur le site du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) d'Aix-en-Provence.

#### 3- Les campements

Les échanges avec les collectivités territoriales et les associations se sont intensifiés en vue d'identifier les besoins des populations, notamment en termes d'accès aux denrées alimentaires, aux produits d'hygiène et d'accès à l'eau (cf. point 4 infra).

Le renforcement des maraudes en personnel infirmier permet de surveiller les personnes les plus

# PRÉFET DES BOUCHESDU-RHÔNE Liberté Égalité

Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

fragiles et de rappeler les gestes barrières à respecter.

### 4- L'aide alimentaire et l'accès à l'eau

#### 4-1 – L'aide alimentaire :

Une organisation coordonnée des différents partenaires intervenant dans ce champ (État, collectivités, associations) s'est mise en œuvre dès le début de la période de confinement.

Dans un premier temps, ont été prioritairement pris en compte les besoins alimentaires des populations les plus précaires que sont les personnes à la rue et celles vivant dans les camps, squats ou bidonvilles ainsi que les personnes mises à l'abri dans les hôtels.

- Près de 2200 repas sont servis à la rue et dans les hôtels.
- 5 tonnes de denrées ont déjà été distribuées dans les camps, pour une population estimée à 1 000 personnes.

L'accent est parallèlement mis sur l'accès à l'aide alimentaire au bénéfice des personnes et familles les plus en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le maillage du territoire et le recoupement des informations entre institutionnels permettent de s'assurer qu'aucune personne ne sera laissée pour compte et que chacun pourra trouver auprès des associations ou des institutions une réponse à son besoin.

La distribution de colis alimentaires est mise en œuvre sur la ville de Marseille auprès de structures identifiées (associations, collectifs d'habitants, centres sociaux). L'approvisionnement, pour la confection de ces colis se fait auprès de la banque alimentaire et des producteurs locaux (pour près de 3,5 tonnes). En complément, les stocks des écoles (équivalent à 32.000 repas) et de 3 collèges de Marseille ont également été récupérés et sont redistribués. La banque alimentaire a globalement augmenté de 30 % son volume de distribution.

Un portage des paniers à domicile est organisé au bénéfice des plus fragiles qui ne peuvent se déplacer.

L'implication des bénévoles est à saluer ; de nouvelles personnes se manifestent chaque jour notamment par inscription sur la plateforme "<a href="http://jeveuxaider.gouv.fr/">http://jeveuxaider.gouv.fr/</a>"

# PRÉFET DES BOUCHESDU-RHÔNE Liberté Égalité

Fraternité

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

119 structures en demande de bénévoles y sont inscrites, et 796 personnes ont proposé leur service, notamment pour assurer la distribution des denrées et faire des courses pour les personnes isolées.

Outre cet apport en denrées, des dispositifs d'aides complémentaires se mettent en œuvre :

### - La distribution de chèques alimentaires :

A compter de ce vendredi 10 avril, l'État distribuera sur l'ensemble du département - par l'intermédiaire d'opérateurs de terrain (l'AMPIL, l'ADDAP, le Secours populaire, le Secours catholique et Médecins du Monde - des chèques alimentaires personnalisés, au bénéfice de 3 300 personnes (vivant à la rue, dans les camps, dans les hôtels ou en structure d'hébergement, des chèques d'une valeur nominative de 3,5 euros). Ces chèques sont utilisables dans la limite de 7 euros par jour et par personne jusqu'au 31 mai pour l'achat de denrées alimentaires mais aussi de produits d'hygiène.

La ville de Marseille, à travers son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et le Conseil départemental rendent également plus facile la possibilité, pour les publics qu'ils ciblent, d'accès à leurs propres dispositifs de chèques service.

- Des aides financières sont enfin également mises en place par la Ville de Marseille, au profit des familles exonérées du paiement des frais de cantine pour leurs enfants.

## 4-2- L'accès à l'eau :

Dans les campements, sur la trentaine de campements référencés à Marseille, 18 ont déjà un accès à l'eau. Pour les 11 autres sites occupés, 6 ont fait l'objet d'un raccordement par la société des eaux de Marseille. 5 ne peuvent faire l'objet d'un tel raccordement en raison d'une impossibilité technique.

**En centre-ville,** 40 points d'eau et fontaine ont été recensés dont 20 prioritaires. La société des eaux de Marseille a commencé les travaux et devrait pouvoir mettre en eau plusieurs points d'ici la fin de la semaine. L'objectif est d'arriver à ouvrir l'ensemble des points prioritaires dès la semaine prochaine.

**Pour ce qui concerne les douches,** la mairie va ouvrir dès ce vendredi 10 avril, le gymnase Ruffi (94 rue de Ruffi – 3<sup>e</sup> arrondissement) et le stade Vallier (2 boulevard Françoise Duparc – 4<sup>e</sup> arrondissement) afin de mettre des douches et des toilettes à la disposition des plus démunis les lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 14h00. La société ONET assurera la désinfection des



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

douches selon le protocole validé par le service communal d'hygiène et de santé. Au total, 350 à 400 douches par jour seront possibles sur les deux sites.

**Enfin, des toilettes publiques** vont rouvrir : en accord avec la Présidente de la Métropole, Pierre Dartout, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a pris un arrêté de réquisition à l'encontre de la société Decaux afin de faire rouvrir 11 toilettes publiques gratuites dans le grand centre-ville de Marseille.